

Axe 3	Mobiliser tous les acteurs
<b>Mesure 34</b>	<b>Eduquer et mobiliser les jeunes générations, depuis l'école jusqu'à l'université</b>
<b>Ministères et opérateurs pilotes</b>	<p>Ministère de l'Education nationale et de la Jeunesse (MENJ)  – Direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO)  – Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative (DJEPVA)  Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MESR) – Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle (DGESIP)  Ministère de la Transformation et de la fonction publiques (MTFP)/ Délégation interministérielle de l'encadrement supérieur de l'Etat (Diese)/  Ministère de l'Agriculture et de la souveraineté alimentaire (MASA)  Ministère des Armées (MINARM)/ DTIE  Ministère de la Mer (MIMER)  Agence du service civique (pour les missions de service civique)  Office Français de la Biodiversité (OFB)  Muséum national d'Histoire naturelle (MNHN)  L'Institut National du Service Public (INSP)</p>
<b>Autres ministères et opérateurs impliqués</b>	<p>Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires (MTECT)  MTECT, MASA, MINARM, MEFI, Culture, Santé, pour leurs propres établissements d'enseignement  MIOM pour les aires éducatives  Ministère de la Culture (MC) DG2TDC et Secrétariat général (Mission transition écologique et développement durable – haute-fonctionnaire transition écologique et développement durable)  Ecole Nationale de la Magistrature (ENM)  Institut National des Etudes Territoriales (INET)</p>
<b>Contexte/enjeux</b>	<p>On constate aujourd'hui un éloignement des populations par rapport à la nature en raison notamment de modes de vie de plus en plus urbains. Or, le contact avec la nature au cours de l'enfance et de l'adolescence favorise la propension à vouloir la préserver en développant un autre rapport au monde, à la consommation, à l'environnement. La sensibilisation et l'éducation des jeunes générations est donc un levier essentiel et doit débiter dès le plus jeune âge, jusqu'à la formation universitaire incluse. Il s'agit également de former et d'accompagner les jeunes générations pour répondre à leur volonté d'engagement et leur permettre d'agir en citoyens responsables, dans et hors du cadre scolaire.</p> <p>La mesure vise à renforcer la sensibilisation et l'éducation des élèves et des étudiants aux questions liées à la biodiversité et aux écosystèmes. Pour l'enseignement scolaire, tous les élèves sont concernés, dans les différentes voies de formation (générale, technologique, professionnelle) et dans l'ensemble des établissements scolaires, relevant de l'Education nationale pour l'essentiel et d'autres ministères tels que les ministères chargés de l'Agriculture, de la Transition écologique, des Armées, de la Transformation et de la fonction publiques, pour ce qui concerne les</p>

	<p>établissements sous leur tutelle ainsi que les établissements de l'enseignement supérieur qui relèvent du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. C'est ici un enjeu de continuité, de la maternelle jusqu'à l'enseignement supérieur inclus.</p> <p>Cet enjeu de continuité concerne aussi les dispositifs susceptibles de favoriser la sensibilisation et l'engagement des jeunes dans d'autres temps d'activités hors temps scolaire, notamment le service national universel et les missions de service civique. Les jeunes expriment de manière croissante leur volonté de s'engager au profit de la société et, en particulier, de contribuer de manière concrète et opérationnelle à la transition écologique. De la diffusion de connaissances à l'échange des bonnes pratiques l'objectif est d'adapter nos comportements pour nous permettre, à court et moyen termes, de vivre mieux avec et dans notre environnement.</p> <p>La mesure sera mise en œuvre avec des partenaires diversifiés : collectivités territoriales, établissements publics, réserves naturelles, parcs nationaux et régionaux, associations environnementales, réseaux d'éducation populaire ...</p>
<p><b>Action 1</b></p> <p>Pilote : MENJ/DGESCO</p> <p>Co-pilotage MOM, OFB, MTECT (aires éducatives)</p>	<p><b>Objectif : Renforcer l'éducation et l'action à l'école, au collège et au lycée notamment par le déploiement du réseau des aires éducatives à grande échelle</b></p> <p><u>Description de l'action :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcer l'éducation et l'action en faveur de la biodiversité à l'école, au collège et au lycée</li> </ul> <p>Le ministère de l'Education nationale et de la Jeunesse développe l'éducation au développement durable (EDD) auprès de tous les élèves, tout au long de la scolarité, depuis la maternelle jusqu'à la fin du lycée, une éducation transversale qui repose sur les programmes scolaires des différentes disciplines et sur des projets pédagogiques concrets impliquant tous les élèves, notamment les éco-délégués. L'EDD est renforcée depuis 2019 : circulaires ministérielles dédiées, enrichissement des programmes scolaires dans le domaine de la biodiversité et du climat, création et généralisation des éco-délégués de classe, pilotage de l'EDD au niveau des établissements et au niveau des rectorats, développement de partenariats et de ressources pédagogiques, élargissement des missions des comités d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement (CESCE) par la loi Climat et Résilience d'août 2021. L'Etat poursuivra ce renforcement, notamment sur la biodiversité en particulier via :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ La production d'un référentiel de connaissances et de compétences, notamment sur la thématique biodiversité : propositions du Conseil supérieur des programmes (mars 2023) et élaboration de repères de progression par un groupe de travail ministériel en 2023 (3 thèmes publiés en octobre 2023, 3 autres thèmes prévus début 2024).</li> <li>○ Le renforcement de la formation des enseignants et de l'ensemble des personnels : en 2024 mise à disposition de modules de formation notamment sur la biodiversité et construction avec l'OFB d'une formation nationale dédiée aux aires éducatives qui sera accessible directement à tous les</li> </ul>

enseignants ; déploiement du plan de formation à la transition écologique des agents publics (1,2 million d'agents à former d'ici 2027 pour l'Education nationale) ; au niveau académique, formation EDD avec volet biodiversité et aires éducatives dans 50% des académies en 2025 et 100% en 2027.

- Le développement de la labellisation E3D : en 2025 atteindre 20 000 écoles, collèges et lycées labellisés E3D (écoles et établissements engagés dans une démarche de développement durable), et 100 % des écoles, collèges et lycées labellisés E3D à l'horizon 2030.
  - Diffusion du guide « Agir en faveur de la transition écologique dans les écoles, collèges et lycées » publié en juin 2023 dont un chapitre sur la biodiversité pour inciter au développement des installations favorables à la biodiversité et à son observation (ruches et nichoirs, mares et jardins pédagogiques, etc.), ainsi qu'à la végétalisation des cours d'école. Diffusion du cahier pratique de recommandations « Faire entrer la nature à l'école » publié en novembre 2023. Elaboration en 2024 d'un cahier pratique de recommandations « Faire entrer la nature à l'école » publié en novembre 2023. Elaboration en 2024 d'un cahier pratique dédié aux spécificités du bâti scolaire en outre-mer.
  - Un guide pour agir en faveur de la transition écologique dans les écoles, collèges et lycées : diffusion en 2023 dont un chapitre sur la biodiversité qui incitera au développement des installations favorables à la biodiversité et à son observation (ruches et nichoirs, mares et jardins pédagogiques, etc.), ainsi qu'à la végétalisation des cours d'école + un cahier pratique de recommandations dédié à la végétalisation des cours d'école publié en 2024. Une déclinaison spécifique aux outre-mer sera préparée.
  - L'éducation artistique et culturelle comme levier pour l'éducation à la biodiversité : Le Ministère de l'éducation nationale, le Ministère de la Culture et les collectivités locales favoriseront la conception et le déploiement progressif d'une offre d'éducation artistique et culturelle en matière de biodiversité. Le travail déjà en cours sera poursuivi pour la production de ressources et projets en EAC portés par les opérateurs du ministère de la Culture, ses réseaux labellisés et conventionnés, ainsi que les acteurs artistiques, culturels et éducatifs
- Apprendre au contact de la nature, en particulier par le développement à grande échelle du dispositif des aires éducatives

L'Etat va encourager et développer des dispositifs d'apprentissage au contact de la nature :

- Avec les fédérations nationales des gestionnaires d'aires protégées la SNB visera 100% de zones protégées (réserves naturelles, parcs naturels, sites Natura 2000, etc.) participant à la sensibilisation des publics scolaires à l'horizon 2030
- Les structures scolaires et collectivités territoriales seront incitées à faciliter l'accès des élèves à des espaces naturels de

proximité, y compris en milieu urbain à la nature en ville.

- Développement massif des aires éducatives, ces petits espaces naturels gérés de manière participative par les élèves, encadrés par leurs enseignants et un organisme compétent en éducation à l'environnement. Ce projet pédagogique est mené par la classe et l'enseignant tout au long de l'année scolaire et permet de compléter les enseignements scolaires par une mise en œuvre des apprentissages au contact de la nature. Il permet aussi de développer l'éco-citoyenneté : les élèves se réunissent dans un conseil des élèves pour prendre des décisions pour la gestion de cet espace naturel aux côtés des acteurs locaux.

Indicateur(s) avec valeur cible :

- ⇒ Nombre d'académies ayant intégré la biodiversité dans leur programme académique de formation à destination des enseignants avec pour cible 100% des académies en 2027
- ⇒ Nombre d'écoles et établissements scolaires labellisés E3D avec pour cible 100 % en 2030
- ⇒ Pourcentage de zones protégées participant à la sensibilisation des publics scolaires avec pour cible 100% en 2030
- ⇒ Nombre d'aires éducatives avec pour cible 18 000 d'ici 2030.

<p><b>Action 2</b></p> <p>Pilote : MIMER / DGAMPA</p> <p>Co-pilote : MTECT / DEB</p>	<p><b>Objectif : Prendre en compte la biodiversité dans la formation théorique et pratique dans les lycées professionnels maritimes</b></p> <p><u>Description de l'action :</u>  La formation initiale aux métiers de la mer est dispensée dans les lycées professionnels maritimes (LPM), au nombre de 12 en métropole et les établissements agréés. Le baccalauréat professionnel spécialité conduite et Gestion des Entreprises Maritimes (CGEM) et le BTSM Pêche et Gestion de l'Environnement Marin (PGEM) intègrent des modules d'enseignement et d'évaluation sur le développement durable et les enjeux environnementaux. Ces formations s'adressent notamment à des élèves, étudiants et stagiaires de la formation professionnelle dans la perspective d'exercer la profession de marin, notamment à la pêche. Les référentiels s'insèrent dans un cadre réglementaire national et international. Cependant, hormis quelques ressources documentaires, les lycées maritimes manquent d'outils pédagogiques pour enseigner les enjeux de la biodiversité dans les pratiques de pêche (zones réglementées, techniques et gestion des pêches par exemple).  Pour y répondre, l'action s'articule autour de deux objectifs majeurs : <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'approfondissement de l'intégration de ces enjeux dans l'ensemble des modules de la formation initiale selon le référentiel par la création de supports pédagogiques</li> <li>- L'intervention de professionnels.</li> </ul> <u>Indicateur(s) avec valeur cible :</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Nombre de référentiels de diplôme de la formation initiale intégrant les enjeux biodiversité avec pour cible 100 %</li> <li>⇒ Production d'outils pédagogiques permettant de répondre aux attentes du référentiel de formation d'ici à la rentrée de septembre 2024.</li> </ul> </p>
<p><b>Action 3</b></p> <p>Pilote : MASA/DGER</p> <p>Co-pilotes : MTECT/DEB et OFB</p>	<p><b>Objectif : Prendre en compte la biodiversité dans la formation théorique et pratique des agriculteurs (orientations du plan « Enseigner à produire autrement »)</b></p> <p><u>Description de l'action :</u>  Dans les établissements d'enseignement agricole, mise en œuvre du Plan « Enseigner à produire autrement pour les transitions et l'agro-écologie » (EPA2), animation du réseau national d'éducation au développement durable (RNEDD), accompagnement des élèves écoresponsables, valorisation de l'unité facultative « engagement citoyen. Poursuite de la coopération entre l'OFB et le Ministère de l'Agriculture et de la souveraineté alimentaire (MASA – Direction de la recherche et de l'enseignement) permettant de renforcer l'intégration de la biodiversité dans l'enseignement agricole</p> <p><u>Indicateur(s) avec valeur cible :</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Nombre d'élèves écoresponsables accompagnés avec une cible de 800 par an dont une partie est issue des collectivités d'outre-mer</li> <li>⇒ % de référentiels rénovés pour intégrer les enjeux de la biodiversité avec une cible de 100% en 2030</li> </ul> </p>

<p><b>Action 4</b></p> <p>Pilote : MINARM/ DTIE</p>	<p><b><u>Objectif</u> : Prendre en compte la biodiversité dans la formation théorique et pratique des lycées de la Défense et déployer un module de sensibilisation à la biodiversité pour les écoles militaires</b></p> <p><u>Description de l'action</u> :</p> <p>Il existe 6 lycées de la Défense dont 2 d'entre eux accueillent des élèves à partir du collège. Les lycées de la Défense appliquent tous les programmes de l'Education nationale du secondaire en ce qui concerne la biodiversité.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le Ministère des Armées prévoit également la création et le déploiement d'un module de sensibilisation à la biodiversité à destination des élèves des écoles militaires d'officiers, de sous-officiers et de militaires du rang</li> </ul> <p><u>Indicateur(s) avec valeur cible</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Nombre de lycées prenant en compte la biodiversité dans la formation théorique et pratique qu'ils proposent avec pour cible 100% d'ici 2027</li> <li>⇒ Nombre d'écoles militaires sensibilisées avec une cible de 100 % d'ici 2030</li> </ul>
<p><b>Action 5</b></p> <p>Pilote : MESR/DGESIP</p>	<p><b><u>Objectif</u> : Former tous les étudiants du niveau Bac+2 et Bac+3 aux enjeux de la transition écologique</b></p> <p><u>Description de l'action</u> :</p> <p>Cette action rentre dans le cadre de la mise en œuvre des recommandations du rapport Abbadie/Jouzel remis en 2022 à la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, par la mise en place d'un cycle de formation de base à destination de tous les étudiants inscrits dans les formations de type Bac+2, Bac+3 (Universités et écoles), quel que soit leur domaine de formation, devant leur permettre d'acquérir le socle des compétences et de connaissances nécessaires à la bonne compréhension des enjeux liés à</p>

la transition écologique et au développement durable et notamment le changement climatique et la biodiversité.

La biodiversité reste en effet un enjeu largement méconnu dans la plupart des Ecoles, notamment les écoles de commerce, les écoles d'ingénieurs et les instituts de sciences politiques. Ce chantier a vocation à être repris par tous les établissements d'enseignement supérieur proposant des formations de type Bac+2, Bac+3 qui dépendent d'autres ministères techniques.

Ce chantier constitue la première étape d'une démarche globale qui va conduire à revoir ensuite le contenu des formations spécialisées produites par l'enseignement supérieur pour les trois cycles (licence, master, doctorat)

La mesure vise à intégrer un module de formation dédié sur les questions liées à la préservation de la biodiversité et la lutte contre le changement climatique dans l'ensemble des formations initiales de niveau premier cycle universitaire (Universités et écoles) de manière à ce que tous les étudiants, quel que soit leur domaine de formation, puissent acquérir à la fin de ce cycle, les compétences nécessaires à la bonne compréhension des enjeux et des solutions à promouvoir pour y répondre grâce à l'acquisition des connaissances indispensables. La mesure se divise en trois chantiers couvrant les domaines qu'il faut maîtriser pour parvenir à la mettre en œuvre avec succès.

En détail, l'action consistera à :

- Produire le socle de connaissances et de compétences ainsi que les ressources pédagogiques à l'attention des étudiants

Les connaissances et les compétences nécessaires à la compréhension des questions liées à la transition écologique, en prenant en compte les enjeux liés à la biodiversité, seront définies et délivrées à l'ensemble des étudiants de niveau premier cycle. Des ressources pédagogiques qui déclinent le contenu de ce socle de connaissances et de compétences seront mises à disposition de l'ensemble des établissements au moyen d'un pôle national de ressources pédagogiques.

- Mettre en place la formation des enseignants-chercheurs des universités et des écoles à la transition écologique

*[Voir aussi Mesure 34 sur les métiers de la biodiversité et la formation continue]*

Quelle que soit la spécialité, un dispositif de formation ciblé sur les enseignants porteurs de cette offre dédiée sera mis en place. Au-delà des enseignants porteurs de cette formation, un autre chantier visera ensuite à ce que les enseignants intègrent la transition écologique, et donc l'enjeu relatif à la biodiversité, dans leurs enseignements

- Déployer des formations

Le cahier des charges du socle de connaissances et compétences est délivré en juin 2023 à tous les établissements ESR afin que tous les étudiants puissent bénéficier de l'offre de formation à la transition écologique au plus tard à la rentrée 2025.

	<p><u>Indicateur(s) avec valeur cible :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Nombre d'étudiants de premier cycle universitaire qui ont reçu une formation leur permettant de maîtriser le socle de compétences et de connaissances indispensables à la compréhension des enjeux de la transition écologique et du développement durable, notamment dans le domaine de la biodiversité, avec pour cible 100% des étudiants de niveau premier cycle universitaire d'ici 2025</li> </ul>
<p><b>Action 6</b></p> <p>Pilote : Ministère de la transformation et de la fonction publiques/ Délégation interministérielle de l'encadrement supérieur de l'Etat (Disee)/ Institut national du service public (INSP)</p>	<p><b>Objectif : Intégrer les enjeux environnementaux dans le cursus de formation initiale des hauts-fonctionnaires (INSP)</b></p> <p><u>Description de l'action :</u> L'INSP a pris de nombreuses initiatives liées à la transition écologique dans ses programmes de formation, notamment initiale, qui montent en puissance progressivement. Cette dynamique est renforcée avec la mise en place d'un module spécifique à la transition écologique dans le cadre du « tronc commun » aux écoles de service public, coordonné par l'INSP. L'objectif est l'approfondissement de l'intégration de ces enjeux de transition écologique et environnementaux dans le cursus de formation initiale de l'INSP.</p> <p>Dans le cadre de la formation initiale de l'INSP, les élèves suivent un programme de formation en moyenne de 8 jours complets sur les enjeux de transition écologique et environnementaux, à dimension européenne. Ce programme est structuré par les différents temps qui impliquent les autorités françaises lors de la conception et de la mise en œuvre des politiques publiques européennes. Dans ce programme, des mises en situation pratiques et opérationnelles (négociations de textes européens, transposition des directives, gestion des contentieux européens) sont contextualisés et portent sur différents enjeux environnementaux (biodiversité et protection de la faune sauvage, qualité de l'air, qualité de l'eau).</p> <p>Par ailleurs, l'INSP assure, pour 15 écoles de service public, et 21 d'ici la fin 2024, le pilotage du tronc commun de formation destiné à développer la culture commune de l'action publique des élèves se préparant à l'exercice de fonctions d'encadrement supérieur ou juridictionnelles. Ce tronc commun articule 5 modules thématiques dont un sur la transition écologique.</p> <p><u>Indicateur(s) avec valeurs cibles :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Part d'élèves de la formation initiale suivant le programme contextualisé autour des enjeux de transition écologique et environnementaux avec la cible de 100% dès 2024</li> <li>⇒ Nombre d'écoles du tronc commun suivant le module thématique « transition écologique » avec la cible de 100% soit 21 écoles dès 2024</li> <li>⇒ Nombre annuel d'élèves du tronc commun suivant le module thématique « transition écologique » avec une cible de 100% dès 2024</li> </ul>



<p><b>Action 7</b></p> <p>Pilote : Ministère de la Culture</p>	<p><b>Objectif : Intégrer les enjeux environnementaux dans la formation initiale dans les écoles du Ministère de la Culture</b></p> <p><u>Description de l'action :</u>  Comme les autres dimensions de la transition écologique, la restauration de la biodiversité et du vivant sera incorporée de façon obligatoire dans les référentiels de formation supérieure initiale des écoles nationales relevant du Ministère de la Culture : écoles nationales supérieures d'architecture, écoles de la création et du cinéma, écoles du patrimoine.</p> <p><u>Indicateur(s) avec valeurs cibles :</u>  ⇒ L'ensemble des référentiels de formation des écoles Culture intègre la restauration de la biodiversité.</p>
<p><b>Action 8</b></p> <p>Pilote : MENJ/DJEPVA</p>	<p><b>Objectif : Faciliter la mobilisation de la jeunesse en particulier par le service civique et le Service national universel</b></p> <p><u>Description de l'action :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Déployer massivement le service civique en faveur de l'environnement</li> </ul> <p>Déploiement d'agrément collectifs, convention entre le MTECT et l'Agence du service civique pour faciliter les agréments et élargir l'éventail des missions de service civique orientées « nature » (accueil du public, inventaires, interventions sur le milieu naturel, lutte contre les espèces exotiques envahissantes) ; conventions avec les opérateurs et partenaires pour promouvoir le dispositif, y compris au sein des collectivités.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Poursuite du travail de sensibilisation aux enjeux environnementaux dans le cadre du Service National Universel (SNU)</li> </ul> <p>Au regard du déploiement progressif du SNU, un nombre croissant de jeunes sont sensibilisés aux enjeux de la biodiversité dans le cadre du séjour de cohésion (une journée obligatoire) et s'engagent dans une mission d'intérêt général en faveur de la protection de l'environnement Etude de la faisabilité d'une réserve citoyenne en faveur de l'engagement environnemental pour les jeunes</p> <p><u>Indicateur(s) avec valeur cible :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Nombre de missions labélisées « Jeune et nature » annuellement et nombre de missions sur le thème de l'environnement proposées annuellement. Cible : d'ici à 2030, accueil de 10 000 jeunes supplémentaires en service civique</li> <li>⇒ Nombre de jeunes sensibilisés à la biodiversité dans le cadre des séjours de cohésion du SNU</li> <li>⇒ Nombre de missions d'intérêt général proposées sur la protection de l'environnement</li> <li>⇒ Nombre de jeunes engagés dans une mission d'intérêt général en faveur de la protection de l'environnement</li> </ul>

Mots-clés		
<p><b>Pression IPBES</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input checked="" type="checkbox"/> Changement d'usage des terres et des mers</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Surexploitation des ressources naturelles</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Dérèglement climatique</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Pollutions de l'eau, des sols et de l'air</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Espèces exotiques envahissantes</li> </ul>	<p><b>Cible Cadre mondial</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> C01 Aménagement du territoire</li> <li><input type="checkbox"/> C02 Restauration</li> <li><input type="checkbox"/> C03 Aires protégées</li> <li><input type="checkbox"/> C04 Conservation et restauration des espèces</li> <li><input type="checkbox"/> C05 Surexploitation</li> <li><input type="checkbox"/> C06 Espèces exotiques envahissantes</li> <li><input type="checkbox"/> C07 Pollutions</li> <li><input type="checkbox"/> C08 Changement climatique</li> <li><input type="checkbox"/> C09 Utilisation durable des espèces sauvages</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> C10 Agriculture, aquaculture, pêche, sylviculture</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li><input checked="" type="checkbox"/> C11 Solutions fondées sur la nature</li> <li><input type="checkbox"/> C12 Nature en ville</li> <li><input type="checkbox"/> C13 Partage des avantages</li> <li><input type="checkbox"/> C14 Politiques publiques</li> <li><input type="checkbox"/> C15 Entreprises</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> C16 Citoyens</li> <li><input type="checkbox"/> C17 Biosécurité</li> <li><input type="checkbox"/> C18 Incitations</li> <li><input type="checkbox"/> C19 Financements</li> <li><input type="checkbox"/> C20 Mobilisation et renforcement des capacités</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> C21 Connaissance</li> <li><input type="checkbox"/> C22 Société inclusive</li> <li><input type="checkbox"/> C23 Egalité femmes hommes</li> </ul>
<p><b>Public Cible</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input checked="" type="checkbox"/> Etat</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Opérateurs de l'Etat</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Régions</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Départements</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> EPCI</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Communes</li> <li><input type="checkbox"/> Entreprises</li> <li><input type="checkbox"/> Acteurs financiers</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Associations et fédérations</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Citoyens</li> </ul>	<p><b>Milieux</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input checked="" type="checkbox"/> Mers et océans</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Littoral et zones côtières</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Eau douce</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Montagne</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Forêts</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Milieu urbain</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Milieu agricole</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Zones humides</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Sols</li> </ul>	<p><b>Outre-mer</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input checked="" type="checkbox"/> oui</li> <li><input type="checkbox"/> non</li> </ul> <p><b>Ministères et opérateurs</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input checked="" type="checkbox"/> Ministère de l'Education nationale et de la Jeunesse (MENJ) <ul style="list-style-type: none"> <li>– Direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO)</li> <li>– Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative (DJEPVA)</li> </ul> </li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MESR) <ul style="list-style-type: none"> <li>– Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle (DGESIP)</li> </ul> </li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Ministère de la Transformation et de la fonction publiques(MTFP)/ Déléation interministérielle de l'encadrement supérieur de l'Etat (Diese)/</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Ministère de l'Agriculture et de la souveraineté alimentaire (MASA)</li> </ul>

		<ul style="list-style-type: none"><li><input checked="" type="checkbox"/> Ministère des Armées (MINARM)/ DTIE</li><li><input checked="" type="checkbox"/> Ministère de la Mer (MIMER)</li><li><input checked="" type="checkbox"/> Ministère des Outre-mer</li><li><input checked="" type="checkbox"/> Ministère de la Culture (MC)</li><li><input checked="" type="checkbox"/> L'Institut National des Etudes Territoriales (INET)</li><li><input checked="" type="checkbox"/> Agence du service civique (pour les missions de service civique)</li><li><input checked="" type="checkbox"/> Office Français de la Biodiversité (OFB)</li><li><input checked="" type="checkbox"/> L'Institut National du Service Public (INSP)</li></ul>
--	--	---

## Calendrier (jalons)

Actions	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
<b>Action 1</b> <b>Renforcer l'éducation et l'action à l'école, au collège et au lycée</b> <i>Volet EDD</i>	Propositions du Conseil supérieur des programmes  Référentiel de connaissances et de compétences  Guide pour agir en faveur de la transition écologique	Cahier pratique sur la végétalisation des cours d'école	20 000 écoles et établissements scolaires labellisés E3D  Formation EDD dont volet biodiversité et aires éducatives dans 50 % des académies		Formation EDD dont volet biodiversité et aires éducatives dans 100 % des académies			100% des écoles et établissements scolaires labellisés E3D
<b>Action 1</b> <b>Renforcer l'éducation et l'action à l'école, au collège et au lycée</b> <i>Apprendre au contact de la nature</i>	Accord-cadre de partenariat entre le ministère de l'Éducation nationale et l'OFB renouvelé  Mobilisation des rectorats  Lancement des aires éducatives fluviales	Formation nationale dédiée aux aires éducatives, accessible à l'ensemble des enseignants  Mise en place de 300 aires éducatives fluviales  GIP Trousse à projets pour les subventions apportées par l'OFB aux structures accompagnant les classes et pour faciliter la recherche de financements par les écoles						18 000 écoles et établissements scolaires sont associés à une aire éducative  100% des zones protégées (réserves naturelles, parcs naturels, sites Natura 2000, etc.) participent à la sensibilisation des publics scolaires

<p><b>Action 2</b> Prendre en compte la biodiversité dans la formation théorique et pratique dans les lycées professionnels maritimes</p>								
<p><b>Action 3</b> Prendre en compte la biodiversité dans la formation théorique et pratique des agriculteurs</p>								800 élèves écoresponsables accompagnés
Prise en compte de l'importance de la biodiversité lors de la rénovation des référentiel diplômes								
<p><b>Action 4</b> Prendre en compte la biodiversité dans la formation théorique et pratique des lycées de la Défense</p>								
Prise en compte de la biodiversité dans la formation théorique et pratique des lycées de la Défense								
Déploiement d'un premier module de sensibilisation à la biodiversité dans certaines écoles militaires								
<p><b>Action 5</b> Former tous les étudiants du niveau Bac+2 et Bac+3 aux enjeux de la transition écologique</p>	Définition et mise à disposition des ressources nécessaires	Formation des formateurs	Déploiement des formations					Promotion et diffusion des ressources
<p><b>Action 6</b> Intégrer les enjeux environnementaux dans le cursus de formation initiale des hauts-fonctionnaires (INSP)</p>	100% d'élèves de la formation initiale suivant le programme contextualisé autour des enjeux de transition écologique et environnementaux							



